



**PREFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R32-2025-598

PUBLIÉ LE 28 NOVEMBRE 2025

# Sommaire

## **Rectorat d'Amiens /**

R32-2025-11-24-00003 - délégation de signature SI2C pour Monsieur  
NATUREL, chef par intérim (1 page)

Page 3



**ACADÉMIE  
D'AMIENS**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**ARRÊTÉ RECTORAL PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
AU CHEF DU SERVICE INTERACADEMIQUE DU CONTRÔLE ET DU CONSEIL**

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AMIENS**

VU le code de l'Éducation, notamment ses articles L. 421-1 à L. 421-16, R. 421-54 et R. 222-36-4 ;

VU le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Pierre MOYA en qualité de recteur de l'académie d'Amiens ;

VU l'arrêté de la rectrice de région académique du 1<sup>er</sup> décembre 2020 portant création d'un service interacadémique du contrôle et du conseil aux EPLE ;

VU l'arrêté de la rectrice de l'académie de Lille en date du 13 novembre 2025 chargeant Monsieur Mathieu NATUREL d'assurer l'intérim du poste de chef de service du SI2C ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Mathieu NATUREL, adjoint au chef de service du SI2C et chef du bureau du Conseil, chef du service interacadémique du contrôle et du conseil aux EPLE **par intérim du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 11 janvier 2026**, à l'effet de signer les mesures et actes pris dans le cadre du contrôle de légalité des actes administratifs budgétaires et financiers des établissements publics locaux d'enseignement de l'académie d'Amiens, à savoir les accusés de réception des actes, les demandes d'information complémentaires ou de rectification, les observations, les demandes de retrait, les réponses aux recours et courriers divers.

En cas d'absence ou d'empêchement la subdélégation de signature sera exercée par :

- Monsieur Franck PICHON, chef du bureau du contrôle financier et de la légalité.

**ARTICLE 2 :**

Autorisation est donnée à Monsieur NATUREL, et à Monsieur PICHON, en cas d'empêchement ou d'absence de celui-ci, pour signer les bordereaux d'envoi, les notes ou correspondances d'administration courante et toute pièces administratives n'ayant pas le caractère de décision dans le cadre du conseil aux EPLE.

**Article 3 :**

La rectrice académique des hauts de France, rectrice de l'académie de Lille, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Hauts de France.

**Fait à Amiens, le 24 novembre 2025**

**Pierre MOYA**